



Avis important à l'intention du personnel enseignant – 2023

Présentation d'une demande de prestations d'assurance-emploi

Les renseignements fournis dans cet avis vous aideront à remplir votre demande de prestations d'assurance-emploi.

Vous pourriez être admissible aux prestations régulières d'assurance-emploi si :

- votre contrat d'enseignement a pris fin;
- vous enseignez sur une base occasionnelle ou faites de la suppléance;
- vous aviez un emploi autre que l'enseignement.

Vous pourriez également avoir droit à d'autres types de prestations d'assurance-emploi en autant que vous remplissez les conditions requises pour ces prestations.

Vous devez nous informer dès que vous acceptez un nouveau contrat d'enseignement.

Quand présenter une demande

Présentez votre demande dès que possible après avoir cessé de travailler. N'attendez pas de recevoir votre relevé d'emploi (RE). Si vous présentez votre demande plus de quatre semaines après votre dernier jour de travail, vous risquez de perdre des prestations.

Si vous avez reçu des prestations d'assurance-emploi au cours des 52 dernières semaines, ou si vous avez une demande existante, nous pourrions être en mesure de la réactiver une fois que vous en aurez présenté une nouvelle.

Si vous souhaitez débiter une nouvelle demande au lieu de réactiver votre demande existante, veuillez communiquer avec Service Canada au 1-800-808-6352.

Comment présenter une demande

1. Visitez le site Canada.ca/ae pour obtenir des renseignements sur les prestations d'assurance-emploi et pour présenter une demande en ligne.
2. Assurez-vous d'avoir les renseignements suivants pour remplir votre demande :
 - votre numéro d'assurance sociale (NAS);
 - vos dates d'emploi;
 - vos renseignements bancaires pour le dépôt direct.
3. Remplissez la demande en ligne. Téléverser les documents requis, par exemple vos RE, si vous les avez.

Après la présentation de votre demande



Nous aurons besoin de tous les RE qui vous ont été émis au cours des 52 dernières semaines ou depuis le début de votre dernière demande, selon la plus courte de ces deux périodes.

- Si vos employeurs envoient des RE électroniques à Service Canada, **vous n'avez pas besoin** de nous les fournir.
- Si vos employeurs émettent des RE papier, **vous devez** nous faire parvenir les copies. Vous pouvez :
 - téléverser les RE en utilisant [Mon Dossier Service Canada](#) (MDSC);
 - les [envoyer par la poste](#); ou
 - les déposer dans un [Centre Service Canada](#).

Relevé de prestations et code d'accès

Une fois votre demande reçue, nous vous enverrons un relevé de prestations par la poste. Ce relevé comprendra un code d'accès à quatre chiffres. Vous aurez besoin de ce code et de votre NAS pour faire le suivi de votre demande et pour soumettre vos déclarations. Si vous avez présenté une demande dans le passé, vous devriez déjà avoir reçu un code d'accès. Sauf exception, vous continuerez d'utiliser le même code d'accès pour vos futures demandes. Nous vous enverrons ce code pour chacune de vos demandes.

Le fait de recevoir un relevé de prestations d'assurance-emploi ne signifie pas que Service Canada a pris une décision au sujet de votre demande.

Déclarations et recherche d'emploi

Selon les prestations que vous avez demandées, vous devrez soumettre une déclaration toutes les deux semaines à Service Canada. Dans ces déclarations, vous devez :

- démontrer que vous êtes disponible pour travailler;
- déclarer les dates et les heures que vous avez travaillé, les montants gagnés et les autres sommes reçues d'un travail;
- déclarer les heures auxquelles vous étiez en formation;
- indiquer les jours où vous n'êtes pas disponible pour travailler (par exemple, lorsque vous êtes en vacances).

Vous devrez aussi tenir un registre détaillé de vos démarches de recherche d'emploi, puisque nous pourrions vous demander ces renseignements à tout moment.

Début des paiements

Avant de recevoir des paiements, vous devez soumettre votre première déclaration au moyen de votre code d'accès. Vous recevrez votre premier paiement environ 28 jours après avoir présenté votre demande, si vous êtes admissible et que vous avez soumis tous les documents requis.



Inscription à MDSC

Dans MDSC, vous pouvez :

- consulter vos RE électroniques ou vérifier qu'ils ont bien été émis;
- vérifier l'état de votre demande;
- connaître la date à laquelle vos paiements débuteront et se termineront;
- téléverser des documents, y compris vos RE papier.

Visitez le site Canada.ca/mdsc pour vous inscrire.

Pour plus de renseignements

Pour toute question, communiquez avec Service Canada au 1-800-808-6352 ou visitez le site Canada.ca/ae.

